



Casablanca, le 10 septembre 2025

## CONVENTION RÉGLEMENTÉE CONCLUE

En application de la nouvelle circulaire de l'AMMC et de la loi 17-95, modifiée et complétée par la loi n°20-05, la loi n°78-12 et la loi n°20-19 sur les sociétés anonymes notamment l'article 58ter : Le conseil d'administration du 25 juin 2025 a autorisé deux conventions d'assistance entre (i) CMGP Group et CMGP SA, (ii) CMGP Group et CAS, conclues le 09 septembre 2025.

### LIEN ENTRE LES SOCIÉTÉS

CMGP Group est, directement et indirectement, actionnaire de CMGP SA et de CAS respectivement à hauteur de 100% du capital.

### ENTITÉS CONCERNÉES

CMGP Group

CMGP SA

CAS

### NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention écrite prévoit l'assistance générale effectuée par CMGP Group au profit de CMGP SA et CAS.

### CONDITIONS FINANCIÈRES

La rémunération de CMGP Group est un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par CMGP SA et CAS.

### DURÉE DU CONTRAT

La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

#### À PROPOS DE CMGP GROUP

CMGP GROUP est le leader national et la référence en Afrique dans les domaines de l'irrigation, de l'agrofourriture, des solutions solaires et de l'infrastructure hydrique. Fort de son expertise et son modèle intégré, le Groupe propose des solutions couvrant toute la chaîne de valeur, de la distribution d'équipements à la réalisation de projets clés en main. Il s'appuie sur un vaste réseau de distribution, des partenariats stratégiques et des unités industrielles de pointe, avec 1 069 collaborateurs. Engagé en faveur du développement durable, CMGP GROUP déploie ses initiatives à travers la Fondation Amane, qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat à impact et de l'environnement.

#### CONTACT INVESTISSEURS

investors@cmgp-group.com

102 à 105 Parc Industriel SAPINO

Nouaceur - Casablanca

Tél : 0522 49 56 10 (L.G)

Fax : 0522 49 56 32

www.cmgp-cas.com